



## Commune de Carouge

Dans sa séance du 14 mai 2013, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2012. D'approuver le compte de fonctionnement 2012 pour un montant de CHF 100'690'508.84 (dont à déduire les imputations internes de CHF 4'355'000.—, soit net CHF 96'335'508.84) aux charges et de CHF 100'977'781.89 (dont à déduire les imputations internes de CHF 4'355'000.—, soit net CHF 96'622'781.89) aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 287'273.05. D'approuver le compte d'investissements 2012, pour un montant de CHF 22'639'009.70 aux dépenses et de CHF 184'903.10 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 22'454'106.60. D'approuver le financement des investissements nets de CHF 22'454'106.60 par l'autofinancement à raison de CHF 13'233'696.80 au moyen de la somme de CHF 12'946'423.75 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à CHF 287'273.05. L'insuffisance de financement s'élève à CHF 9'220'409.80. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à CHF 287'273.05 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2012. D'approuver le bilan au 31 décembre 2012, totalisant à l'actif un montant de CHF 244'078'051.19 qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	CHF	63'026'036.98
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	CHF	181'052'014.21
- Avances aux financements spéciaux (nature 18)	CHF	0.00
- Découvert (nature 19)	CHF	0.00

**Total de l'actif** CHF **244'078'051.19**

et au passif un montant de CHF 244'078'051.19 qui se compose de :

- Engagements courants, dettes à court terme et passifs transitoires (natures 20, 21, 25)	CHF	12'727'324.96
- Dettes à court, moyen et long termes (nature 22)	CHF	48'000'000.00
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	CHF	1'418'181.84
- Provisions (nature 24)	CHF	19'870'040.43
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	CHF	7'636'387.35
- Fortune nette (nature 29)	CHF	154'426'116.61

**Total du passif** CHF **244'078'051.19**

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2012 à	CHF	48'059'840.00
---	-----	---------------

**(DA68-2013)** Décision prise par 14 oui, 12 non et 3 abstentions.

D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2012 de la Fondation Bruckner pour la promotion de la céramique à Carouge avec un montant de CHF 173'396.96 de charges et de CHF 188'393.14 de revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 14'996.18. D'approuver l'augmentation de capital nette de CHF 14'996.18. D'approuver le bilan au 31 décembre 2012 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 558'643.77.

**(DA73-2013)** Décision prise à l'unanimité.

**a) Fondation carougeoise pour le logement des personnes âgées :**

D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2012 de la Fondation carougeoise pour le logement des personnes âgées avec un montant de CHF 1'732'956.64 de charges et de CHF 1'927'477.90 de revenus, le bénéfice s'élevant à CHF 194'521.26. D'approuver l'augmentation de capital nette de CHF 194'521.26. D'approuver le bilan au 31 décembre 2012 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 30'085'419.70.

**b) Association E.M.S. «Résidence Les Pervenches» :**

D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2012 de l'association E.M.S. «Résidence Les Pervenches» avec un montant de CHF 9'829'817.89 de charges et de CHF 9'910'788.25 de revenus, le bénéfice s'élevant à CHF 80'970.36. D'approuver l'augmentation de capital nette de CHF 80'970.36. D'approuver le bilan au 31 décembre 2012 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 2'025'074.69.

**(DA74-2013)** Décision prise à l'unanimité.

**a) Fondation Intercommunale de Bardonnex, Carouge, Troinex**

D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2012 de la Fondation Intercommunale des Communes de Bardonnex, Carouge, Troinex avec un montant de CHF 1'483'980.94 de charges et de CHF 1'545'523.75 de revenus, le gain s'élevant à CHF 61'542.81. D'approuver l'augmentation de capital nette de CHF 61'542.81. D'approuver le bilan au 31 décembre 2012 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 25'936'645.80.

**b) Association E.M.S. «Résidence de Drize»**

D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2012 de l'association E.M.S. «Résidence de Drize» avec un montant de CHF 8'745'232.41 de charges et de CHF 8'900'303.12 de revenus, le gain s'élevant à CHF 155'070.71. D'approuver l'augmentation de capital nette de CHF 155'070.71. D'approuver le bilan au 31 décembre 2012 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 1'749'115.05.

**(DA75-2013)** Décision prise à l'unanimité.

D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2012 de la Fondation pour la construction d'habitations à loyers modérés de la Ville de Carouge avec un montant de CHF 16'763'308.25 de charges et de CHF 17'469'989.04 de revenus, l'excédent s'élevant à CHF 706'680.79. D'approuver l'augmentation de capital nette de CHF 706'680.79. D'approuver le bilan au 31 décembre 2012 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 222'384'698.46.

**(DA76-2013)** Décision prise à l'unanimité.

D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2012 de la Fondation du Vieux Carouge avec un montant de CHF 166'228.10 de charges et de CHF 592'796.23 aux revenus, le bénéfice s'élevant à CHF 426'568.13. D'approuver l'augmentation de capital nette de CHF 426'568.13. D'approuver le bilan au 31 décembre 2012 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 27'924'176.52.

**(DA77-2013)** Décision prise à l'unanimité.

D'annuler la délibération N° 62-2013 du 28.02.2013 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 20'000.- en faveur de la Croix-Rouge suisse pour son aide d'urgence aux Philippines ; D'ouvrir un crédit humanitaire de CHF 20'000.- en faveur de la Croix-Rouge Suisse pour son aide d'urgence au Mali ; De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 2013 (rubrique 58.367). De comptabiliser cette dépense supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

**(DA78-2013)** Décision prise par 28 oui et 1 abstention.

Le délai pour demander un référendum expire le 21 juin 2013.

Les électeurs ont le droit de prendre connaissance du texte complet des délibérations à la Mairie tous les après-midi de 14h00 à 15h00, moyennant rendez-vous pris préalablement.

Le Président :  
Patrick MONNEY

Carouge, le 22 mai 2013/CTR